

## Lévesque, Claudette

---

**De:** L Coderre [ldelcoderre@yahoo.ca]  
**Envoyé:** 13 mars 2014 10:49  
**À:** Greffe  
**Cc:** comte.vachon@mrn.gouv.qc.ca  
**Objet:** A VERSER AU DOSSIER R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Régie de l'énergie  
Région de Montréal  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria, Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Membres de la Régie de l'énergie  
Mesdames Louise Pelletier, Louise Rozon et Françoise Gagnon  
13 mars 2014

**A VERSER AU DOSSIER R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)**

### **INTIMIDATION**

Nous avons informé H.Q. en 2011 que nous refusons l'installation d'un nouveau type de compteur émetteur à notre domicile et que nous voulions garder notre compteur analogue. Quelques jours suivant notre lettre, une employée d'Hydro-Québec a communiqué avec nous. Voyant que notre refus était **non-négociable et définitif**, elle nous a servi l'argument d'intimidation par excellence : « si vous voulez recevoir le service d'électricité, vous n'avez pas le choix d'accepter »

Ces arguments d'intimidation pour nous « forcer » à accepter leur technologie sous peine de débranchement est déplorable et indigne d'une société d'État et, démontre un non respect des droits et liberté des individus qui s'opposent par prudence ou parce qu'ils sont conscients des risques pour la santé des effets négatifs des ondes pulsées.

### **DÉPASSEMENT DU TERRITOIRE AUTORISÉ**

Comment est-ce possible qu'H.Q. puisse déployer en dehors du périmètre accordé par Maître Richard Lassonde dans sa décision du 5 octobre 2012 (D-2012-127)... ??? Nous avons constaté que le déploiement des compteurs est déjà actif dans plusieurs villes du Québec qui ne font pas partie de la Phase 1.

Hydro-Québec défie les recommandations de la Régie sans recevoir d'avertissement ni réprimande. Comment interpréter ce non respect envers votre autorité de la part de notre société d'État? Hydro-Québec se comporte comme si elle n'avait aucun compte à rendre à personne en dépassant le territoire autorisé en toute liberté avec une technologie très controversée au niveau de la sécurité, de la santé et même, de sa nécessité.

Nous pensons que La Régie se doit de refuser la suite du projet aussi longtemps qu'Hydro Québec sera incapable de fournir en preuve des études scientifiques indépendantes pouvant soutenir leurs dires. Des études sérieuses faites sur une période de temps raisonnable pour mesurer les impacts de l'exposition à long terme 24h/24h à une technologie sans fil.

Des cas d'incendie et d'explosion de ces compteurs ont été signalés partout au Canada et aux U.S. Les compteurs communicants utilisés peuvent représenter un risque supplémentaire n'étant pas homologués CSA ou ULC. Raison de plus pour demander l'arrêt de ce projet en attendant de meilleures propositions et plus de garanties de la part d'Hydro-Québec.

### **OPTION DE RETRAIT**

Ce n'est qu'une stratégie pour gagner du temps pour procéder le plus vite possible au déploiement du projet. Ce n'est pas vraiment une solution car, les gens seront exposés aux compteurs de tout le voisinage. En réalité, c'est surtout une option de payer plus cher en pensant avoir la garantie de vivre dans un environnement sans ondes pulsées, ce qui n'est pas le cas.

Il est bien triste de voir combien nous sommes obligés de nous battre contre ce géant et de constater l'inertie du gouvernement dans ce dossier.

Dans l'attente de votre décision concernant le futur de ce projet, les opposants n'ont qu'une solution à court terme pour se protéger : barricader le compteur.

L. Coderre, région de Joliette  
cc: ministre des Ressources naturelles